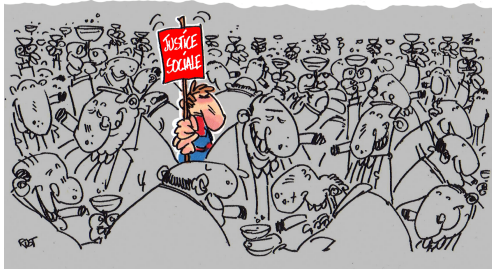


Négociations COVID et NAO

Vos élus restent sur la brèche !

**CLEAR CHANNEL CGT: UNE LUEUR
D'ESPOIR DANS UN OCEAN DE MORDSITÉ!!!!**



Chers collègues,

Lors des réunions CSE, vos élus CGT ont insisté auprès de la direction pour que les petits salaires placés en chômage partiel perçoivent 100% de leur rémunération. Ils ont également insisté pour que cette situation n'impacte pas le 13^{ème} mois et demi des salariés à cause du système de proratisation en vigueur dans l'entreprise.

Nous nous réjouissons que la direction est retenue nos propositions. En effet, celle-ci a finalement accepté que le 13^{ème} mois et demi ne soit pas proratisé dans les cas de chômage partiel. Elle a également accepté que les 251 salariés qui ont perçus moins de 30K€ sur les 12 derniers mois touchent 100% de leur rémunération.

Dans le même temps nous apprenions par le DRH l'abandon du projet de transfert des contrats des salariés du technique chez Eseis.

Si la crise du Covid a probablement influencé cette décision, il est aussi certain que la grève massive des salariés contre ce projet et les risques d'une reprise du mouvement après le confinement soient responsables de ce revirement soudain.

Alors un grand merci et bravo à tous ceux qui ont préféré croire et soutenir leurs élus plutôt que d'écouter la propagande pro-Eseis !

Concernant ce projet Eseis, on remarquera, une fois de plus, le soutien inconditionnel de l'UNSA et la CFDT aux décisions les plus abjectes de la direction, sans aucun sens critique et en total contradiction avec la très grande majorité des salariés du technique concernés.

Par ailleurs, lors des négociations sur les NAO qui viennent de s'ouvrir, votre syndicat CGT a revendiqué les points ci-dessous :

- Conscient de la situation économique difficile, la CGT accepte qu'il n'y ait pas d'augmentation individuelle cette année, sauf pour réduire les inégalités femmes/hommes. Par contre, l'inflation en 2019 étant de 1,1%, nous demandons **une augmentation collective de 1,1% pour la tranche des plus hauts salaires et de 2,5% pour la tranche des plus bas salaires** ;
- **L'augmentation des primes** repas, salissures et véhicules sachant qu'elles ne sont pas soumises aux cotisations sociales ;
- **La journée du 13 juillet 2020** offerte ainsi que **la journée de solidarité 2021** ;
- Accorder **un jour de congé payé supplémentaire pour les plus de 50 ans et un deuxième pour les plus de 60 ans** ;
- L'ouverture de **négociations sur le télétravail**
- L'ouverture de **négociations pour un nouvel accord sur les jours fériés** qui prendrait en compte l'inégalité de traitement entre les salariés, notamment pour ce qui concerne les contrats de 4 jours/semaine.